

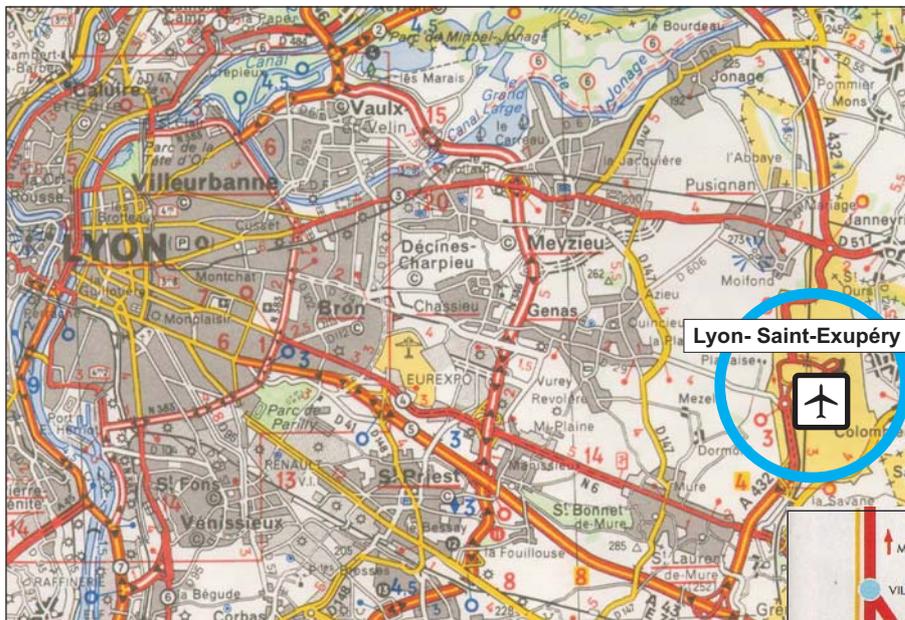
LYON - SAINT-EXUPÉRY

Situation, trafic et emploi

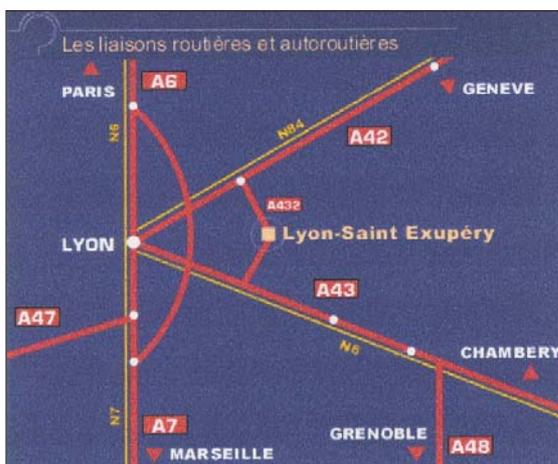
Situation :

L'aéroport Saint - Exupéry est situé à 25 km de Lyon, et entre 70 et 100 km de Grenoble et Saint Etienne. Il est desservi par l'A 432 qui rejoint au Nord l'A 42 en direction de Genève et Lyon et au Sud l'A 43 qui permet l'accès à Lyon, Grenoble et Chambéry.

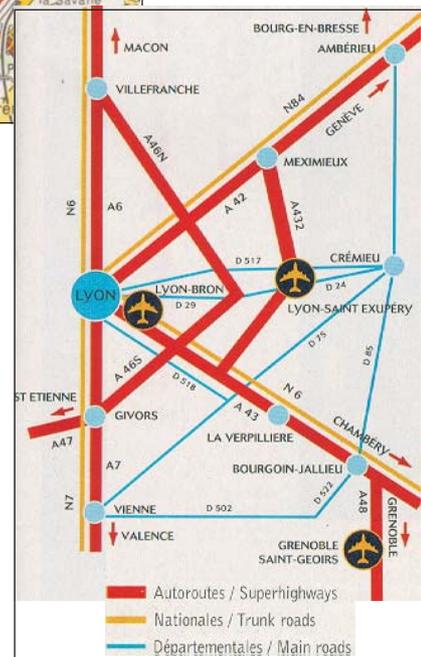
4 millions de résidants sont situés à moins d'une heure en voiture.



Fond de plan : Michelin 1/200 000

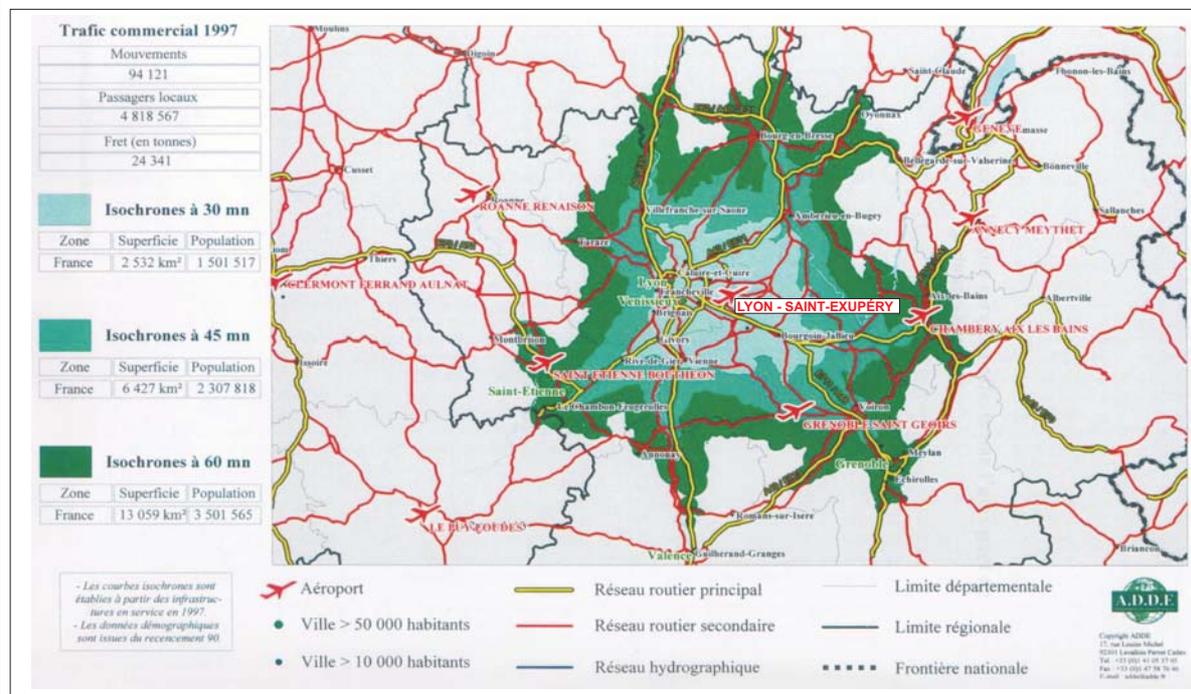


Source : site internet
Lyon.aeroport.fr



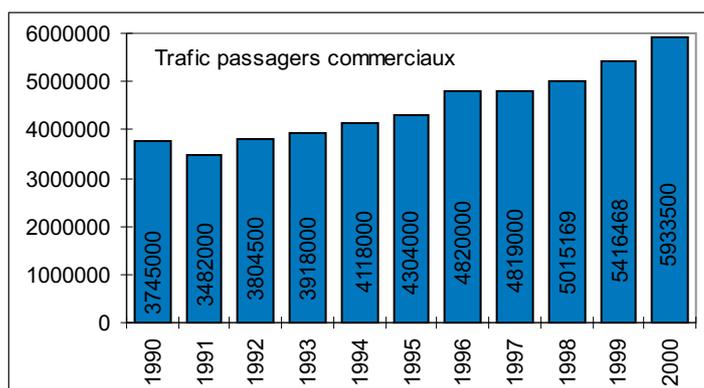
LYON - SAINT-EXUPÉRY

Les temps d'accès



Le trafic

	Trafic Lyon - Saint-Exupéry										
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Passagers	3745000	3482000	3804500	3918000	4118000	4304000	4820000	4819000	5015169	5416468	5933500
Évolution		-7.0%	9.3%	3.0%	5.1%	4.5%	12.0%	0.0%	4.1%	8.0%	9.5%



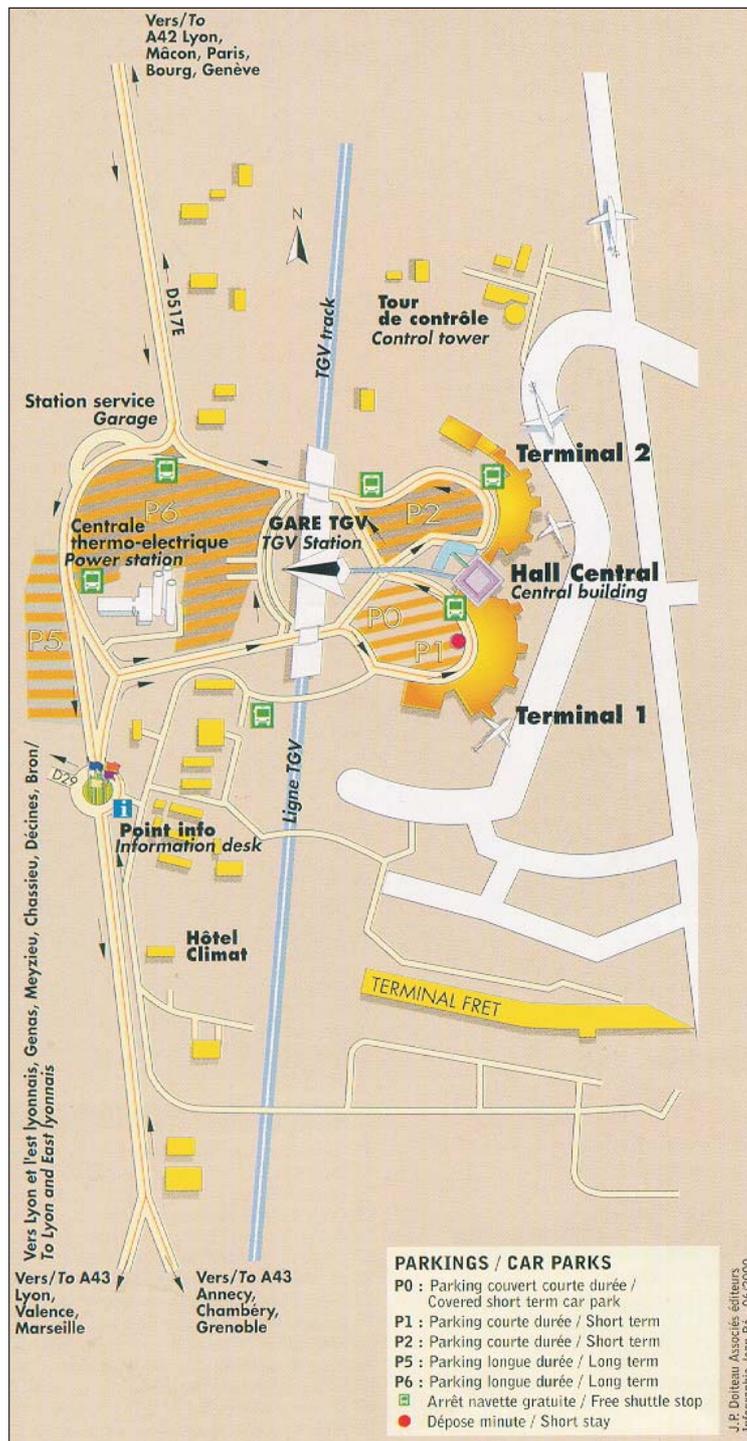
L'emploi

4 400 employés travaillent sur la plate forme (soit 0,8 emplois pour 1000 passagers). 40% des emplois sont occupés par des habitants des communes riveraines.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Le stationnement et les voitures de location

L'aéroport offre 7.900 places de stationnement à ses passagers (soit 1,4 place pour 1000 passagers).



LYON - SAINT-EXUPÉRY

Vous déposez un passager

- Niveau 0 Terminal 1
- **Parking Dépose minute :**
- **-10 premières minutes gratuites**
- -1 franc par minute supplémentaire
- Niveau 0 Terminal 2

Stationnement interdit en dehors des parkings⁽¹⁾.

Stationnement

- Parking couvert P0 : courte durée, accès direct aux terminaux par ascenseurs.
- Parking P1 : courte durée.
- Parking P2 : courte durée.
- Parking P5 : longue durée, desservi par navette gratuite.
- Parking P6 : longue durée, desservi par navette gratuite.

Merci d'être attentif à la signalisation et d'utiliser le parking approprié à votre voyage. Conservez sur vous votre ticket de parking et n'oubliez pas de payer aux caisses automatiques situées dans les terminaux.

Tarifs au 01/12/1999 (susceptibles de modifications).

Parking P0 couvert Courte durée ⁽²⁾		Parkings P1 - P2 Courte durée			
	FRF	EUR			
0h - 4h	30	4.57	0h - 1h	12	1.83
4h - 12h	65	9.91	1h - 2h	24	3.66
12h - 24h	95	14.48	2h - 8h	35	5.34
Au-delà de 24h : par jour supplémentaire	95	14.48	8h - 17h	55	8.38
	FRF	EUR	17h - 24h	60	9.15
2 jours	190	28.97	Au-delà de 24h : par jour supplémentaire	60	9.15
3 jours	285	43.45		FRF	EUR
4 jours	380	57.93	2 jours	120	18.29
5 jours	475	72.41	3 jours	180	27.44
6 jours	570	86.90	4 jours	240	36.59
7 jours	665	101.38	5 jours	300	45.73
8 jours	760	115.86	6 jours	360	54.88
9 jours	855	130.34	7 jours	420	64.03
10 jours	950	144.83	8 jours	480	73.18
11 jours	1045	159.31	9 jours	540	82.32
12 jours	1140	173.79	10 jours	600	91.47
13 jours	1235	188.27	11 jours	660	100.62
14 jours	1330	202.76	12 jours	720	109.76
15 jours	1425	217.24	13 jours	780	118.91
16 jours	1520	231.72	14 jours	840	128.06
17 jours	1615	246.21	15 jours	900	137.20
18 jours	1710	260.69	16 jours	960	146.35
19 jours	1805	275.17	17 jours	1020	155.50
20 jours	1900	289.65	18 jours	1080	164.64
21 jours	1995	304.14	19 jours	1140	173.79
22 jours	2090	318.62	20 jours	1200	182.94
23 jours	2185	333.10	21 jours	1260	192.09
24 jours	2280	347.58	22 jours	1320	201.23
25 jours	2375	362.07	23 jours	1380	210.38
26 jours	2470	376.55	24 jours	1440	219.53
27 jours	2565	391.03	25 jours	1500	228.67
28 jours	2660	405.51	26 jours	1560	237.82
29 jours	2755	420.00	27 jours	1620	246.97
30 jours	2850	434.48	28 jours	1680	256.11
			29 jours	1740	265.26
			30 jours	1800	274.41

⁽¹⁾ Mise en fourrière immédiate.
⁽²⁾ Toute tranche entamée est due.

Le taux d'occupation varie entre 50 et 60% tous parkings confondus, des pointes à 95% pouvant être enregistrées à certaines périodes.
La CCI est gestionnaire du stationnement qui a produit en 1999 environ 80 millions de francs de recettes, soit environ 14,5F par passager.

Parking P5 Longue durée		Parking P6 Longue durée			
	FRF	EUR			
0h à 1h	12	1.83	0h à 1h	12	1.83
1h à 2h	24	3.66	1h à 2h	24	3.66
2h à 8h	35	5.34	2h à 8h	35	5.34
8h à 17h	45	6.86	8h à 17h	45	6.86
17h à 24h	50	7.62	17h à 24h	50	7.62
2 jours	80	12.20	2 jours	80	12.20
3 jours	110	16.77	3 jours	110	16.77
4 jours	140	21.34	4 jours	140	21.34
5 jours	150	22.87	5 jours	170	25.92
6 jours	150	22.87	6 jours	200	30.49
7 jours	150	22.87	7 jours	230	35.06
8 jours	150	22.87	8 jours	255	38.87
9 jours	250	38.11	9 jours	280	42.69
10 jours	250	38.11	10 jours	305	46.50
11 jours	250	38.11	11 jours	330	50.31
12 jours	250	38.11	A partir du 12 ^{ème} jour : par jour supplémentaire	10	1.52
13 jours	250	38.11		FRF	EUR
14 jours	250	38.11	12 jours	340	51.83
15 jours	250	38.11	13 jours	350	53.36
16 jours	350	53.36	14 jours	360	54.88
17 jours	350	53.36	15 jours	370	56.41
18 jours	350	53.36	16 jours	380	57.93
19 jours	350	53.36	17 jours	390	59.46
20 jours	350	53.36	18 jours	400	60.98
21 jours	350	53.36	19 jours	410	62.50
22 jours	350	53.36	20 jours	420	64.03
23 jours	350	53.36	21 jours	430	65.55
24 jours	350	53.36	22 jours	440	67.08
25 jours	350	53.36	23 jours	450	68.60
26 jours	350	53.36	24 jours	460	70.13
27 jours	350	53.36	25 jours	470	71.65
28 jours	350	53.36	26 jours	480	73.18
29 jours	350	53.36	27 jours	490	74.70
30 jours	350	53.36	28 jours	500	76.22
			29 jours	510	77.75
			30 jours	520	79.27

(1) Cars will be impounded immediately.
(2) Every period started is due.

Source : plaquette aéroport

La location

430 Places sont réservées aux loueurs de véhicules, soit 0,066 place/1000 passagers. Le parc loueurs est positionné en sortie immédiate de l'aérogare, mais il y a également 46 098 m² offerts aux 8 loueurs, en base arrière, ce qui donne une réserve conséquente (l'équivalent de 1840 places).

L'offre de transport public

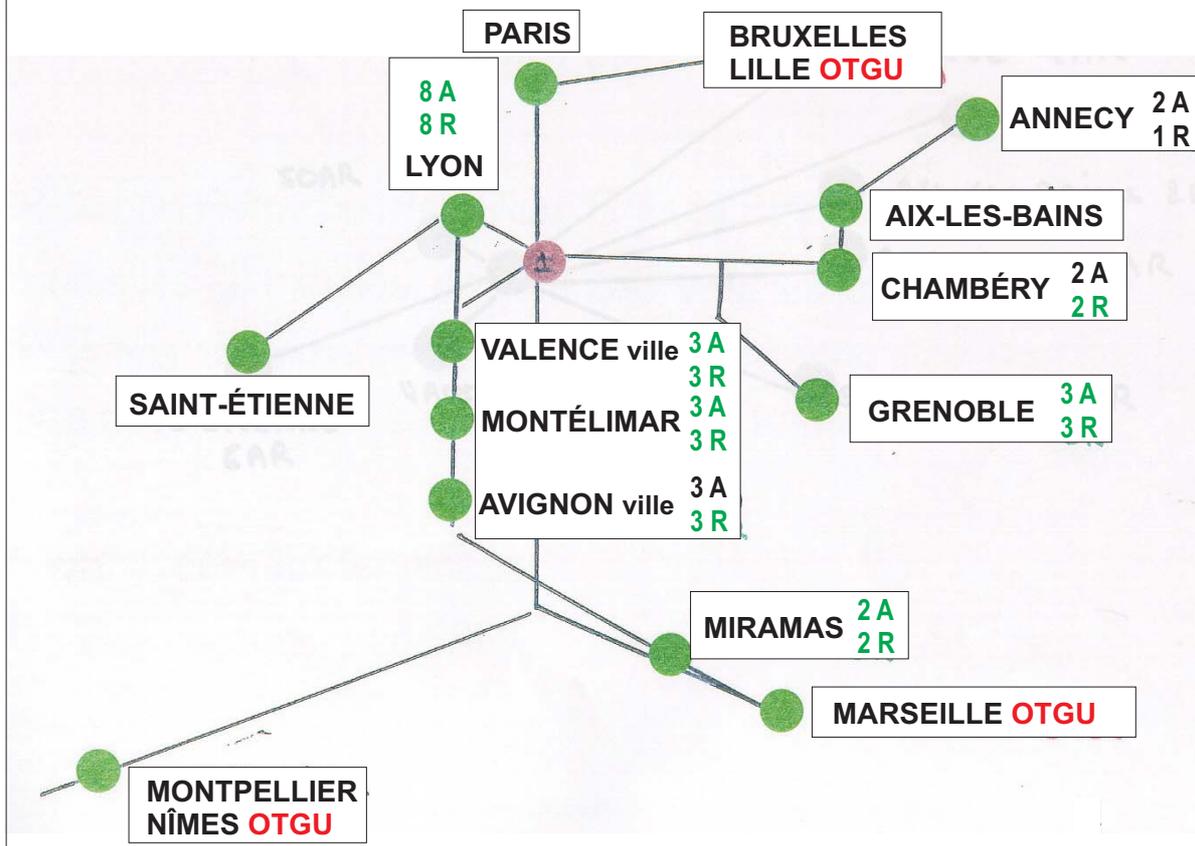
L'aéroport bénéficie aujourd'hui d'une desserte par transport public depuis trois pôles : Marseille, Aix, Berre / Vitrolles (SITEEB).

La part de marché de ces dessertes routières est estimée à 11%

La desserte ferroviaire

L'aéroport de Lyon Saint Exupéry est desservi par TGV, la gare TGV étant située au contact direct de l'aérogare. Cette gare accueille 11 TGV par jour. Elle en accueillera 16 en juin 2001.

LA DESSERTE TGV EN JUIN 2001 : 16 TGV



Source : Conseil Régional

Il ya eu 184 000 voyageurs en 1999 (soit 550 par jour), 80% des flux étant concentrés sur la liaison Paris-Saint Exupéry, soit une part de marché théorique de 3,3%

LYON - SAINT-EXUPÉRY

La navette à destination de Lyon

Le cadre contractuel

Le Conseil Général du Rhône est l'autorité organisatrice de la liaison Lyon-aéroport. Cette liaison est exploitée par InterRhône Alpes, filiale de Kéolis (ex Via-GTI) dans le cadre d'une convention aux risques et périls qui expire en 2005. La CCI, qui ne participe pas à la définition du service assure la communication et le marketing.

La ligne, cadencée à 20 minutes, assure 50 allers-retours par jour entre 6h et 23h. Elle dessert 4 arrêts situés sur la commune de Lyon : Perrache, Part-Dieu, Grange Blanche et Mermoz. Le temps de parcours théorique est de 30 minutes mais les difficultés de circulation l'allongent parfois considérablement et le temps de parcours atteint couramment 50 minutes.

L'itinéraire est fixe mais le conducteur peut rechercher le meilleur cheminement entre deux arrêts. Les arrêts sont matérialisés.

Horaires de passage : Lyon vers Saint Exupéry				Horaires de passage : Saint Exupéry vers Lyon			
Lyon Perrache	00'	20'	40'	Saint Exupéry	00'	20'	40'
Jean Macé	05'	25'	45'	Mermoz-Pinel	15'	35'	55'
Part-Dieu	15'	35'	55'	Grange-Blanche	20'	40'	00'
Grange-Blanche	25'	45'	05'	Part-Dieu	30'	50'	10'
Mermoz-Pinel	30'	50'	10'	Lyon Perrache	45'	05'	25'
Saint Exupéry	45'	05'	25'				

Premier départ Lyon Perrache : 5 H.

Un départ toutes les 20 minutes

Dernier départ Lyon Perrache : 21 H.

Premier départ Saint Exupéry : 6 H.

Un départ toutes les 20 minutes

Dernier départ Saint Exupéry : 23 H.

Prévoyez les aléas de circulation.
Nos conducteurs peuvent être amenés à adapter leur itinéraire aux conditions de circulation dans Lyon.



TARIFS au 01/01/2001

- Ticket simple : 52,50 F - 8,00 €
- Ticket aller-retour : 93,50 F - 14,25 € (le retour est valable 2 mois à partir de la date d'émission du billet)
- Ticket enfant 4/11 ans : 26,50 F - 4,04 €
- Ticket jeune 12/24 ans : 39,50 F - 6,02 €
- Ticket Rhône Pass : 57,50 F - 8,77 € (valable pour un trajet simple sur la navette SATOBUS et un déplacement d'une heure en correspondance sur le réseau TCL)

Des tarifs spécifiques sont proposés aux salariés de la plate forme aéroportuaire.

- Ticket employé : 16,50F
- Carte hebdomadaire : 117,50F
- Abonnement : 437,00 F

Source : dépliant Satobus

Le matériel

Les autocars, de 45 places, sont identifiés par une livrée particulière et comportent des aménagements spécifiques : racks à bagages, annonce lumineuse et sonore des arrêts à bord, climatisation, vidéo.

La clientèle

En 1999, 425.000 voyages ont été effectués sur la ligne (dont 84.000 par les employés de l'aéroport disposant d'un tarif spécifique). Les personnels travaillant sur le site disposent de tarifs spécifiques sur la navette

Évolution du nombre de titres vendus :

1996/1997 - 391.756

1997/1998 - 393.093

1998/1999 - 414.939

1999/2000 - 451.434, soit une "part de marché" (théorique) de 8%.

L'offre de transport vers d'autres pôles urbains

Les autres pôles urbains desservis le sont dans le cadre du réseau Lys-Express dont la région Rhône Alpes est l'autorité organisatrice.

Les villes desservies sont Annecy, Chambéry, Aix les Bains, Grenoble, Saint Etienne, Valence. Tous les contrats sont aux risques et périls.

La liaison en direction d'Annecy

Ce service de transport à la demande est effectué par les entreprises Gérard et Fandre. La convention aux risques et périls expire en 2001.

Les voyageurs sont pris en charge et déposés dans un rayon de 30 km autour d'Annecy, puis, l'itinéraire est fixé sans possibilité de prise en charge intermédiaire.

Les tarifs

Aller simple						
Nb de passagers	1	2	3	4	5	6
Prix	260	420	540	680	800	870
Supplément	60	70	90	110	130	150

Le supplément est facturé pour les courses de nuit, les dimanche et jours fériés. Le supplément est double les dimanche et jours fériés entre 20h et 7h.

La prise en charge au domicile, à l'entreprise ou à l'hôtel est facturée 3f du km hors de l'agglomération d'Annecy.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Le matériel

Le service est assuré par des Renault Espace climatisés de moins de 7 ans.

La clientèle :

1994 - 2578

1995 - 2371

1996 - 2281

1997 - 2250

1998 - 2212

1999 - 2333, soit une "part de marché" (théorique) de 0,4%.

La liaison en direction de Chambéry et Aix-les-Bains

Le service est assuré par les entreprises Voyages du Guiers et Transavoie. La convention aux risques et périls expire en 2001.

Il s'agit d'une ligne régulière avec 4 allers - retours par jour maximum, avec possibilité de rabattement à la demande sur la ligne. Ces rabattements à la demande sont effectués sur réservation dans le périmètre de prise en charge et donnent lieu à une tarification calculée sur les bases des tarifs de la ligne régulière augmentés d'un forfait selon la zone kilométrique.

Un système à la demande est aussi proposé, complémentaire des services réguliers pour la clientèle souhaitant une prise en charge à domicile à des horaires spécifiques. Ce système fonctionne sur appel préalable à partir des 33 communes du périmètre de prise en charge et donne lieu à une tarification spécifique.

Titres de transport et tarifs

Ligne régulière				
	adultes	enfants	A - R	10 trajets
Aix	150	75	225	975
Chambéry	120	60	180	780

Pour un rabattement à la demande sur ligne régulière, la prise en charge à moins de 5 km d'un arrêt coûte 50 francs et à plus de 5 km 70 francs.

Ligne à la demande						
Passagers	1	2	3	4	5	6à8
Chambéry	220	198	187	176	165	154
Aix	250	225	213	200	188	175

Le matériel

Le service est assuré par un véhicule Mercedes MB 100 de 8 places, âgé de moins de 7 ans, équipé d'un téléphone et d'un radio cassette.

La clientèle

14.351 passagers ont été transportés en 1999, soit une "part de marché" (théorique) de 0,26%.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

La liaison en direction de Grenoble

La liaison avec Grenoble est assurée par une ligne régulière. Elle propose 10 allers/retours par jour en semaine, 8 le samedi et 9 le dimanche. La ligne est exploitée par l'entreprise Faure. La convention aux risques et périls expire en 2001.

Grenoble • Lyon-Saint Exupéry							
_____ du lundi au vendredi							
GRENOBLE	05.00	06.30	07.15	08.15	09.55	11.00	12.15
Lyon-Saint Exupéry	06.05	07.35	08.20	09.20	11.00	12.05	13.20
GRENOBLE	13.55	14.45	15.45	16.55	18.15	19.15	
Lyon-Saint Exupéry	15.00	15.50	16.50	18.00	19.20	20.20	
_____ samedi							
GRENOBLE	05.00	06.30	08.15	09.55	11.00	12.30	
Lyon-Saint Exupéry	06.05	07.35	09.20	11.00	12.05	13.35	
GRENOBLE	13.45	15.45	16.45	18.15	19.15		
Lyon-Saint Exupéry	14.50	16.50	17.50	19.20	20.20		
_____ dimanche & fêtes							
GRENOBLE	05.00**	06.00	08.15	09.55	11.00	12.15	
Lyon-Saint Exupéry	06.05	07.05	09.20	11.00	12.05	13.20	
GRENOBLE	13.45	15.15	16.15	17.15	18.15	19.15	
Lyon-Saint Exupéry	14.50	16.20	17.20	18.20	19.20	20.20	
<small>Grenoble : gare routière - Lyon-Saint Exupéry : terminal bus.</small>							
Lyon-Saint Exupéry • Grenoble							
_____ du lundi au vendredi							
Lyon-Saint Exupéry	08.00	08.30	09.15	11.00	12.30	14.15	15.30
GRENOBLE	09.05	09.35	10.20	12.05	13.35	15.20	16.35
Lyon-Saint Exupéry	16.40	17.30	18.30	19.45	20.45	21.45*	23.00*
GRENOBLE	17.45	18.35	19.35	20.50	21.50	23.10	00.25
_____ samedi							
Lyon-Saint Exupéry	08.30	10.15	11.15	12.30	14.15	16.40	18.00
GRENOBLE	09.35	11.20	12.20	13.35	15.20	17.45	19.05
Lyon-Saint Exupéry	20.35	23.10	00.05				
GRENOBLE	09.35	11.20	12.20	13.35	15.20	17.45	19.05
_____ dimanche & fêtes							
Lyon-Saint Exupéry	08.30	11.00	12.30	13.45	15.00	16.00	
GRENOBLE	09.35	12.05	13.35	14.50	16.05	17.05	
Lyon-Saint Exupéry	17.30	18.30	19.30	20.30	21.30	23.00*	
GRENOBLE	18.35	19.35	20.35	21.35	22.35	00.25	
<small>Grenoble : gare routière - Lyon-Saint Exupéry : terminal bus.</small>							
<small>* Trajet express par autoroute à partir de Bourgoin seulement.</small>							
<small>** Fonctionne uniquement les jours fériés, jamais le dimanche.</small>							
Tarif au 29/10/2000							
■ ALLER SIMPLE 130 F							
<ul style="list-style-type: none"> • Adulte plein tarif • Enfant de 0 à 4 ans accompagné : gratuit • Enfant de 4 à 12 ans accompagné : 50 % de réduction • Jeune - 25 ans : 25 % de réduction (sur l'aller simple) 							
■ ALLER-RETOUR valable 2 mois : 25 % de réduction (non remboursable)							

Source : dépliant Satobus

Clientèle

1994 - 44.358

1995 - 59.809

1996 - 56.567

1997 - 65.721

1998 - 79.512

1999 - 97.186, soit une "part de marché" (théorique) de 1,7%.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

La liaison en direction de Saint-Étienne

Cette ligne est exploitée aux risques et périls par l'entreprise Chazot jusqu'en 2007, la desserte est assurée par une ligne régulière (temps de parcours de 55 minutes) desservant Saint Etienne et, sur demande, Saint Chamond et Rive de Giers. 3 allers retours quotidiens sont assurés en été au mois d'août, 6 en hiver.

En complément de la desserte régulière dans les tranches horaires à faible fréquentation, un service de navettes groupées à la demande est proposé. Ce service fonctionne selon des horaires prédéfinis, avec prise en charge au domicile à Saint Etienne et en proche couronne.

Enfin, des transferts privés sont possibles avec choix libre de l'horaire et du lieu de prise en charge.

Titres de transport et tarifs

Ligne régulière				
	tarif normal	tarif -25 ans	personnel aéroport	aller/retour
St Etienne-aéroport	120	100	100	190
St Chamond-aéroport	110	90	90	180
Rive de Giers-aéroport	100	85	85	170
Givors-aéroport	75	70	70	120

T arifs navette groupée à la demande							
passagers	1	2	3	4	5	6	7
tarif	300	380	450	550	650	750	850

C'est un coût établi en fonction du nombre de personnes présentes dans la navette.

Tarifs transfert privé					
groupe de	1	2	3	4	5ou6
prix par personne	350	220	180	160	150

Il ya un supplément de 50f. par réservation pour les trajets de nuit, le dimanche et les jours fériés.

Le matériel

Le service est assuré par minibus de 16 places et par monospace grand confort pour les navettes groupées à la demande. Les véhicules sont âgés de moins de 7 ans.

En 1999, la fréquentation de cette ligne s'élevait à 12.190 voyages soit une "part de marché" (théorique) de 0,2%.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

La liaison en direction de Valence

Cette ligne régulière dessert les villes de Romans, Valence, le péage de Chanas et Vienne. Elle est exploitée par l'entreprise Faure, aux risques et périls jusqu'en 2001. 3 allers/retours sont assurés en semaine et 2 le samedi. La ligne régulière est complétée par un service à la demande.

Titres de transport et tarifs

Ligne régulière				
	adultes	enfants	A - R	A-R enfants
Romans	180	90	270	135
Valence	140	70	210	105
Chanas	80	40	120	60
Vienne	60	30	90	45

Tarifs pour les groupes, réduction de 25% pour les étudiants et les personnes âgées. Fonctionne les dimanche et jours fériés sur réservation, avec un supplément de 50%.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Ligne à la demande						
Passagers	1	2	3	4	5	6à8
Romans	240	216	204	192	180	168
Valence	200	180	170	160	150	140

Le supplément pour le dimanche et la nuit est de 40F

Transporteur et caractéristiques techniques

Le service est assuré au moyen d'un véhicule de 8 places, climatisé, équipé d'un radio-téléphone et âgé de moins de 7 ans.

La clientèle

1996 - 4.987

1997 - 7.348

1998 - 7.429, soit une "part de marché" (théorique) de 0,14%.

Les stations de ski

Elles sont desservies toute l'année depuis l'aéroport par le réseau Satobus Alpes. La région est l'autorité organisatrice de ces liaisons qui sont conventionnées aux risques et périls.

A	C	LA PLAGNE	LES MENUIRES	S
AIME	CHAMONIX	LA ROSIERE	LES SAISIES	SERRE CHEVALI
ALBERTVILLE	CHAMROUSSE	LA TANIA	M	ST GERVAIS
ALPE D'HUEZ	CLUSES	LE GRAND BORNAND	MERIBEL	ST JEAN DE BELLE
AUTRANS	COURCHEVEL	LES 2 ALPES	MEGEVE	ST MARTIN DE BELLEVILLE
AVORIAZ	F	LES ARCS	MORZINE	STE FOY TARENT
B	FLAINE	LES CARROZ	MOUTIERS	T
BELLE PLAGNE	L	LES CONTAMINES	P	TIGNES
BOURG ST MAURICE	LA CLUSAZ	LES GETS	PEISEY-VALLANDRY	
BRIDES LES BAINS	LA GRAVE	LES HOUCHES	PRALOGNAN	

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Les liaisons internationales

La liaison avec Genève

Cette ligne est exploitée aux risques et périls par la société Faure, sur autorisation des états français et suisse.

Genève-Cointrin • Lyon-Saint Exupéry		du lundi au dimanche			
GENÈVE-COINTRIN	Gare routière de l'aéroport	06.00	12.15	14.15	17.55
Lyon-Saint Exupéry	Terminal bus	07.20	13.35	15.35	19.15
Lyon-Saint Exupéry • Genève-Cointrin		du lundi au dimanche			
Lyon-Saint Exupéry	Terminal bus	08.40	14.15	18.00	19.45
GENÈVE-COINTRIN	Gare routière de l'aéroport	10.00	15.35	19.20	21.05
<small>Arrêts de Bellegarde et Nantua : uniquement de Genève et sur réservation au 04 78 20 01 67</small>					
tarifs au 29/10/2000					
ALLER SIMPLE ADULTE		270 F			
ALLER SIMPLE ENFANT DE 4 À 12 ANS	<small>(accompagné)</small>	135 F			
ALLER SIMPLE MOINS DE 25 ANS		202 F			
ALLER-RETOUR ADULTE	<small>(valable 2 mois)</small>	405 F			
ALLER-RETOUR ENFANT	<small>(valable 2 mois)</small>	202 F			
CARNET 10 TICKETS NOMINATIF	<small>(le ticket)</small>	162 F			
<small>ATTENTION ! Les billets non utilisés ne sont pas remboursables.</small>					
<small>UN BAGAGE GRATUIT PAR PERSONNE (le bagage supplémentaire : 12 F).</small>					
<small>EXTRAIT DES CONDITIONS GÉNÉRALES : "L'entreprise de transport décline toute responsabilité pour tout retard dans les horaires prévus ainsi que toutes correspondances manquées. Elle ne pourra pas prendre en charge les frais et autres conséquences pouvant en résulter."</small>					

Source : dépliant Satobus

La fréquentation de cette ligne en 1999 s'élevait à 8.392 voyages, soit une "part de marché" (théorique) de 0,15%.

Une centrale de mobilité, gérée par Via GTI, permet d'assurer les réservations sur le réseau Satobus Alpes et d'obtenir des renseignements sur les autres dessertes du réseau Satobus ou Lys Express.

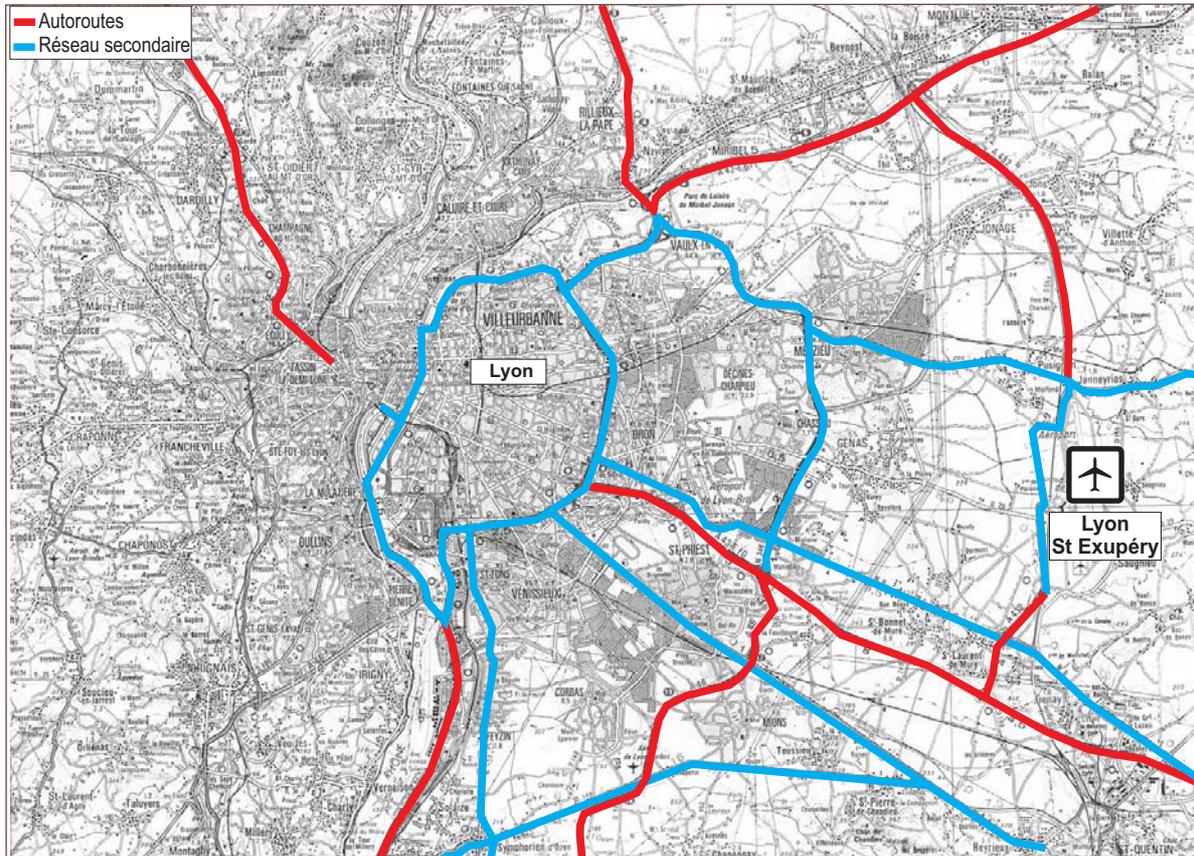
Synthèse des fréquentations des lignes de TC desservant l'aéroport

SNCF	184.000	
Lyon	451.434	
Grenoble	97.186	
Valence	7.429	
Annecy	2.333	593.315 (10,8%)
Chambéry	14.351	
Saint Etienne	12.190	
Genève	8.392	
Total	777.315	

Soit une "part modale globale" des liaisons TC de 14%, y compris SNCF.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Itinéraires de desserte



Fond de plan : IGN 1/100 000

Les taxis

Barèmes	
• prise en charge	12,00F
• heure d'attente ou marche lente	141,60F
• avec retour en charge à la station	
<i>jour</i>	3,30F
<i>nuit</i>	4,95F
• avec retour à vide à la station	
<i>jour</i>	6,60F
<i>nuit</i>	9,90F
• par bagage	3,76F

	Jour	Nuit
	7h à 19h	19h à 7h
Lyon centre	200,00F	300,00F
Grenoble	620,00F	930,00F
Saint-Étienne	500,00F	750,00F

Source : préfecture du Rhône

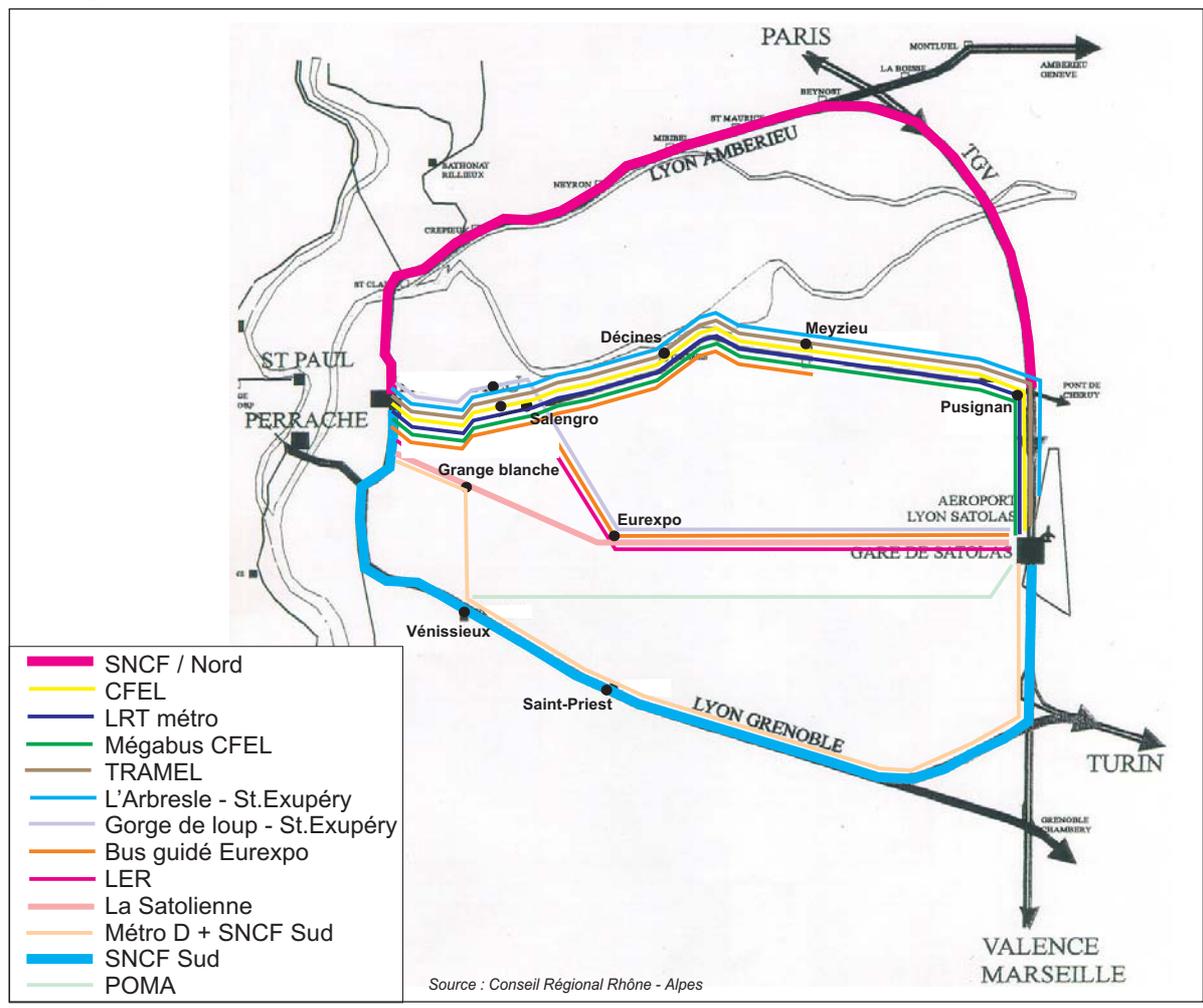
LYON - SAINT-EXUPÉRY

Les perspectives d'évolution de l'offre de transport et de la desserte

La liaison entre l'aéroport et le centre de Lyon a fait l'objet de nombreuses études au cours des 20 années passées: 30 études ont été répertoriées sur 20 projets différents. Ces études ont été réalisées sous diverses maîtrises d'ouvrage (Région, Conseil Général, SNCF, SEMALY) et ont fait l'objet de 3 rapports de synthèse en 1989 et 1994 (Région) et en 1995 (SNCF). Un bilan de ces études a été présenté aux élus régionaux en septembre 2000, d'où il ressort que la comparaison de ces projets est difficile.

Ces divers projets, utilisant des technologies très variées (train, tramway, métro léger, mégabus guidé, TCSP, autocâble...) se superposent sur plusieurs familles principales de tracés entre la gare de la Part-Dieu et l'aéroport :

- par le nord, sur la ligne d'Ambérieu, avec raccordement à la ligne grande vitesse desservant l'aéroport,
- par le chemin de fer de l'est lyonnais,
- par la ligne Lyon-Grenoble, avec raccordement à la voie TGV desservant l'aéroport,
- par divers tracés intermédiaires situés entre le Chemin de Fer de l'Est Lyonnais et la ligne de Grenoble.



LYON - SAINT-EXUPÉRY

Pour avoir une vision plus claire de ce foisonnement de projets, la région commande en 1994 une analyse de la valeur sur la liaison aéroport-Lyon. Cette analyse a permis de lister les grandes fonctions que doit assurer une desserte d'aéroport :

- Garantir l'heure d'arrivée,
- Temps de parcours inférieur à 30 minutes,
- Capacité adaptée,
- Jonction avec les nœuds du réseau urbain,
- Passage par les principaux pôles générateurs de l'agglomération,
- Branchement sur une ou des lignes régionales,
- Coordination des horaires avec ceux des trains régionaux,
- Dépose au plus près des comptoirs d'enregistrement.

L'ensemble des projets a ensuite été analysé au regard de ces fonctions prioritaires. Il est ressorti de ce travail que peu de projets étaient finalement pertinents en raison d'études essentiellement techniques, sans prise en compte de l'intermodalité et ne prenant pas en compte les possibilités d'évolution et d'adaptation des systèmes.

Seuls, 3 projets ont paru suffisamment adaptés aux attentes fonctionnelles ainsi définies :

- La liaison par le Chemin de Fer de l'Est Lyonnais
- La création d'une liaison directe (la Satolienne)
- L'utilisation de la ligne ferrée vers Grenoble.

En 1998, le Conseil Général du Rhône a lancé une études technique et socio-économique sur la réouverture du Chemin de Fer de l'Est Lyonnais (CFEL). Cette infrastructure ferroviaire appartient au Conseil Général du Rhône et reçoit aujourd'hui 2 trains de fret par jour jusqu'à Meyzieu. Cette voie, indépendante du nœud ferroviaire lyonnais dessert la gare de Villeurbanne et passe à proximité de la station de métro Laurent Bonnevey. Le CFEL passe à 4 km de l'aéroport.

Le comité de pilotage de cette étude regroupait le SYTRAL (AO Urbaine), le Conseil Général et la Communauté Urbaine du Grand Lyon.

L'objectif était d'étudier la mise en valeur du CFEL dans le cadre d'une liaison périurbaine. Dans un premier temps, seule la liaison jusqu'à Meyzieu était considérée. Puis, en cours d'étude, l'intérêt et la faisabilité technique d'une desserte de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry sont apparus.

3 options ont été étudiées :

- La desserte de Saint-Exupéry
- La desserte du Nord Isère
- La desserte au delà de Part Dieu

3 scénarios sont étudiés, chacun en mode routier et ferroviaire

- scénario 1 : axe rapide avec rabattement en bus et parkings
- scénario 2 : ligne urbaine avec arrêts fréquents
- scénario 3 : combinaison de 2 solutions

Cette étude technique et socio-économique a été réalisée par SEMALY.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Les estimations de fréquentation pour le scénario 3 en mode ferroviaire font état de 25.000 voyageurs par jour.

Le Conseil Général a remis cette étude à la région pour alimenter sa réflexion sur la desserte de l'aéroport. Le 23 février 2000, le Conseil Général a pris une délibération pour la réutilisation de cette plate forme dans le cadre d'un transport périurbain.

Parallèlement, la Région a mené d'autres études concernant la desserte ferroviaire de l'aéroport :

- Études TER grande vitesse sur l'axe Saint Etienne-Lyon-St Exupéry-Zone alpine,
- Étude des incidences d'un renforcement de l'offre TGV à St Exupéry, correspondances TGV avions (Transalpes LET 1999).

Aujourd'hui, à l'initiative de la Région, les différents partenaires (l'Etat, la Région, les Conseils Généraux du Rhône et de l'Isère, la SNCF, RFF et la CCI) se sont réunis pour former un comité technique et un comité de pilotage afin de mener une réflexion globale sur la desserte de l'aéroport. Un programme de travail à court et long terme a été défini. Il est traité par des commissions techniques thématiques regroupant les différents acteurs locaux.

A court terme.

- Améliorer le réseau Satobus-Lys Express,
- Définir les possibilités de desserte locale de l'aéroport (à partir des gares régionales),
- Développer la complémentarité des gares lyonnaises,
- Développer la desserte TGV de l'aéroport.

A long terme :

Comparer les projets de desserte Lyon-aéroport :

- CFEL,
- Branchement par le sud,
- Opportunités d'un branchement par le nord sur l'axe Lyon-Ambérieu (le projet de la Satolienne a disparu, car les emprises nécessaires à la réalisation de cette idée ancienne ne sont plus disponibles).

Étudier les liaisons entre villes régionales et aéroport (TGV, TER, TER GV),
Étudier la liaison fer entre aéroports (Lyon, Genève, Grenoble...).

Des axes prioritaires vont être dégagés au sein de ce programme.

LYON - SAINT-EXUPÉRY

Concernant l'amélioration du réseau Satobus, plusieurs pistes d'action ont été listées et sont traitées par une commission thématique réunissant la CCI, le Conseil Régional, les Conseils Généraux du Rhône et de l'Isère et la SNCF :

- Enquêtes auprès de la clientèle,
- Amélioration de l'accueil en ville,
- Création d'un service pour les handicapés,
- Amélioration du service à bord,
- Amélioration des horaires,
- Cohérence de la signalétique et des l'information avec les gares.

La question du transport des salariés de la plate forme va aussi être traitée.

Contacts

DRE : Mme Tourasse, M. Morandas

DDE :

CCI : Mme Bernier et Mme Chabert- Ruty

Région : Mme Balmain

Conseil Général : M. Sarrazin

Documents

- Conventions des lignes régionales,
- Extraits d'enquêtes de fréquentation et de satisfaction du réseau Lys Express,
- Etude CFEL (Conseil Général),
- Présentation de la synthèse des projets au Conseil Régional, séance du 21 septembre 2000.